

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

DEL-2024-203

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 septembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/08/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, FRANCOIS, OBERLI, RATSIMBA.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, PEUGNIEZ.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BOUVET, CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, SOULAS : du SYANE.

**Membres en exercice : 28**

**Présents : 10**

**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE D'AMANCY - ROUTE DE CORNIER - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE**

**Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.**

La commune d'AMANCY entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de voirie de la route de Cornier.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs sur ce secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune et le SYANE un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La commune d'AMANCY est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner M. Fernand DESCHAMPS comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que M. Christian BOUVARD son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

